



Titre de sejour apres mariage

Par **momard**, le **28/08/2008** à **19:09**

bonjours tout le monde ; j'espere que bilal qui est dans mon cas me repondra j'expose mon problem ; je suis ressortissant algerien entré en france avec un visa de type D etudiant , j'ai eu consecutivement deux titre de sejours d'une année chacun , je me suis retrouvé en situation irreguliere , j'ai rencontré ma femme actuellement on s'est marié depuis deux mois , j'ai posé ma demande de titre de sejour vie privé et familial a la prefecture d'argenteuil ; et de la j'ai déposé mon dossier, on m'a delivré un récépissé de trois mois qui m'autorise pas a travailler, on m'a dis que il faut six mois de mariage et de vie commune et un visa long sejour pour demander un titre de sejour , donc mon récépissé ne prouve qu'un depot de dossier pas plus ,
ma question que je pose a tout le monde est ce qu'il ya quelqu'un de mon cas qu'il 'explique comment il a fait pour pouvoir echapper a tout ces demarches qui s'applique pour les uns et pas pour les autres , je dis ca parce que certain departements il te delivre facilement le titre de sejour ya un cas pareil que moi et il a fait sa demande sur paris et il a eu sans probleme son titre ,
s'il vous plait si vous pouvez m'aider donez moi une reponse , merci d'avance

Par **Patricia**, le **28/08/2008** à **21:21**

Bonsoir,
momard, je vous conseille de reformuler votre question en vous rendant à la rubrique " Mariage franco algérien et délais de transcription" concernant le droit des étrangers. Qui se situe en début de ce forum.
Vous obtiendrez des réponses de la part d'autres internautes qui sont dans la même situation que la vôtre.

Cordialement

Par **momard**, le **28/08/2008** à **21:25**

merci belabruna , je vais aller jeter un coup d'oeil dessus , et je te rendrai une reponse merci